



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/WG-PGR-12/24/REPORT

Douzième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie), 10-12 décembre 2024

CGRFA/WG-PGR-12/24/REPORT

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

RAPPORT DE LA 12^E SESSION

DU

**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Rome (Italie), 10-12 décembre 2024

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE
Rome, 2024**

Les documents relatifs à la 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/12th/fr/>.

Il est également possible de se les procurer auprès du
Secrétaire du Groupe de travail technique intergouvernemental
sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie
ITWG-PRGFA@fao.org

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1
II. Ouverture de la session	2-6
III. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur	7-8
IV. <i>Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	9-13
V. État d'avancement de la mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	14-31
VI. Changement climatique et ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	32-36
VII. Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes	37-38
VIII. Coopération avec des organisations et instruments internationaux	39-40
IX. Déclarations de clôture	41

Appendices

- A. Ordre du jour de la 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. Éléments clés en vue de l'examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- C. Liste des documents
- D. Membres du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élus par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à sa 19^e session ordinaire

I. INTRODUCTION

1. La 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est tenue du 10 au 12 décembre 2024. La liste des membres du Groupe de travail et des suppléants, élus par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) à sa 19^e session ordinaire, figure à l'*appendice D*. La liste des délégués et des observateurs est disponible sur le site web de la FAO¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION

2. M^{me} Imke Thormann (Allemagne), Présidente de la 11^e session du Groupe de travail, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.

3. M. Chikelu Mba, Directeur adjoint de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP) de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a souligné que l'examen du *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Troisième Rapport) et l'examen du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le Deuxième Plan d'action mondial) constituaient des étapes décisives en ce qu'ils permettraient d'orienter l'avenir des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). Il a fait remarquer que l'examen du Deuxième Plan d'action mondial serait une occasion unique de réaliser des avancées majeures dans la conservation des RPGAA, à l'heure où les pays s'emploient à trouver des solutions pour renforcer leurs systèmes agroalimentaires. Il a adressé ses remerciements à l'ensemble des pays, des centres de recherche internationaux et des centres régionaux qui ont fourni des données pour l'élaboration du Troisième Rapport et s'est félicité de la participation des pays et des organisations internationales et régionales aux consultations régionales sur l'examen du Deuxième Plan d'action mondial qui se sont déroulées au cours de l'année. Il a conclu son intervention en disant espérer que la session déboucherait sur des orientations permettant de remédier aux difficultés que connaissent les systèmes agroalimentaires de la planète.

4. M. Dan Leskien, Fonctionnaire principal chargé de liaison au sein de la Commission, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Rappelant les défis gigantesques auxquels les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont confrontés, il a fait valoir qu'il était plus important que jamais d'agir collectivement pour assurer la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, aucun pays n'étant en mesure de s'attaquer seul à tous ces défis. À travers leurs contributions au Troisième Rapport, les membres de la Commission ont démontré l'attachement qu'ils portent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA. L'examen du Deuxième Plan d'action mondial donne la possibilité de réfléchir de manière innovante et de tenir compte du fait que chaque élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est tributaire des autres et interagit avec eux sur différents plans, et que la gestion efficace de cette biodiversité suppose souvent une collaboration entre tout un éventail de parties prenantes, tant dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà.

5. M. Kent Nnadozie, Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international), a souligné qu'il était important que la FAO, la Commission et le secrétariat du Traité international continuent de collaborer pour relever les défis et saisir les occasions qu'ils ont en commun. Il a fait observer que la session serait consacrée à des enjeux majeurs, parmi lesquels le renforcement des liens entre la conservation *ex situ* et *in situ*, le rôle essentiel des agriculteurs et des communautés locales et l'importance du Troisième Rapport dans la perspective de la définition de stratégies mondiales. Il a indiqué que le Groupe de travail continuait de jouer un rôle déterminant s'agissant de faciliter la prise de décisions fondées sur des données factuelles et de favoriser la collaboration internationale dans le domaine des RPGAA. Il a par ailleurs exhorté le Groupe de travail à tenir compte des priorités de l'Organe directeur du Traité international, en particulier pour ce qui est de promouvoir les droits

¹ <https://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/itwg/12th/fr>.

des agriculteurs, d'améliorer le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et de veiller à la complémentarité des stratégies de conservation.

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*appendice D*.

III. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

7. Conformément à l'article III de ses Statuts, le Groupe de travail, en consultation avec les régions, a remplacé ses membres absents par d'autres membres de la Commission présents à la session. L'Algérie a donc assisté à la réunion en tant que membre du Groupe de travail.

8. Le Groupe de travail a élu M. William Wigmore (Îles Cook) à la présidence. M. Alberto Fallas Barrantes (Costa Rica), M^{me} Gayle Volk (États-Unis d'Amérique), M. Arif Surahman (Indonésie), M. Behzad Sorkhilalehloo (Iran [République islamique d']), M. Ignazio Verde (Italie) et M. Godefroid Kabala Ilunga (République démocratique du Congo) ont été élus vice-présidents pour la région qu'ils représentent. M^{me} Volk a été élue Rapporteuse.

IV. TROISIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

9. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Achèvement du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*² et a pris note du document intitulé *The Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture – Proofing version*³ (Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Version préliminaire).

10. Le Groupe de travail a réservé un accueil favorable au Troisième Rapport et a remercié les pays pour leurs contributions au rapport ainsi que le secrétariat pour le travail qu'il a effectué afin d'en achever l'élaboration, notamment en mettant à disposition une version préliminaire lors des dernières sessions du Groupe de travail et de la Commission et une version révisée au début du mois d'août pour recueillir les observations des membres et des observateurs. Il a toutefois noté avec inquiétude que peu de pays avaient contribué au Troisième Rapport et a recommandé que l'on procède à une révision des exigences en matière d'établissement de rapports pour les futures évaluations mondiales, ainsi qu'à un ajustement et à une simplification du cadre de suivi de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial.

11. Le Groupe de travail a recommandé que le Troisième Rapport, après une dernière série de commentaires de la part des membres du Groupe de travail, soit publié et largement diffusé. Il a précisé que les derniers commentaires, le cas échéant, devraient être adressés par écrit au secrétariat le 20 décembre 2024, au plus tard, pour que le Troisième Rapport puisse être officiellement présenté à l'occasion de la 20^e session ordinaire de la Commission (24-28 mars 2025).

12. Le secrétariat a noté que les cinq projets d'études thématiques de référence avaient été mis à disposition en ligne, entre décembre 2023 et juin 2024, pour permettre aux membres et observateurs de faire part de leurs observations. Le Groupe de travail a demandé que ces études soient diffusées afin que des observations soient recueillies sans retarder l'achèvement du Troisième Rapport.

13. Le Groupe de travail a recommandé que les principales conclusions du Troisième Rapport soient présentées aux réunions internationales pertinentes afin d'éclairer les processus mondiaux concernant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Il a recommandé

² CGRFA/WG-PGR-12/24/3 Rev.1.

³ CGRFA/WG-PGR-12/24/3/Inf.1.

également qu'une version abrégée du Troisième Rapport soit établie et publiée dans toutes les langues officielles de la FAO.

V. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Conservation et gestion des RPGAA

14. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴. Il s'est félicité de l'appui prêté par la FAO aux membres dans le cadre de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial.
15. Le Groupe de travail a recommandé d'inviter les pays à redoubler d'efforts s'agissant de conserver les RPGAA *in situ* et *ex situ* et de les gérer sur le lieu d'exploitation et à renforcer les liens et la complémentarité entre conservation *ex situ* et conservation *in situ*. Il a souligné la nécessité de soutenir la conservation *in situ* par la sauvegarde *ex situ* des ressources phylogénétiques menacées d'extinction. Il a insisté sur l'importance de la collaboration entre les autorités et les entités travaillant selon les différentes approches de la conservation, notamment entre la Commission et les autres organisations et instruments internationaux.
16. Le Groupe de travail a salué l'enquête sur l'utilisation des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*⁵ et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*⁶, menée par les points focaux nationaux de la Commission pour les RPGAA. Il a constaté avec regret le faible taux de réponse. Il a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à conserver les RPGAA, notamment à élaborer des plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, des végétaux sauvages constituant une source d'aliments et des variétés des agriculteurs/variétés locales, ou à réviser ceux qui existent, en tenant compte des deux ensembles de directives susmentionnés. Il s'est dit satisfait, dans ce contexte, du webinaire sur la conservation des variétés des agriculteurs et des variétés locales au moyen de la gestion sur le lieu d'exploitation, organisé par la FAO en avril 2024⁷.
17. Le Groupe de travail a recommandé que les activités portant sur la conservation *in situ* des RPGAA sauvages et celles concernant la gestion sur le lieu d'exploitation des variétés des agriculteurs et des variétés locales fassent l'objet de sections distinctes dans les futurs rapports présentés au Groupe de travail et à la Commission.
18. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à gérer du matériel génétique *ex situ*, notamment aux fins de la collecte, de la conservation, de la caractérisation, de l'évaluation, de la documentation et de la distribution du matériel génétique des plantes cultivées. Il a noté que, pour fournir ce soutien, la FAO devrait coopérer avec les

⁴ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.1.

⁵ FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/353c6799-648d-40d6-8e83-1cd3a11de685>.

⁶ FAO. 2020. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/2e834603-8304-46dd-a2d4-bc230b6ea238>.

⁷ <https://www.fao.org/cgrfa/news/news-detail/webinar-on-farmers--varieties-and-landraces--conservation-through-management-on-farm/en>.

organisations internationales compétentes. Le Groupe de travail a recommandé en outre de rendre compte des activités relatives à la conservation *in situ* et *ex situ* dans des sections distinctes.

Utilisation durable

19. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux, y compris en matière de sélection végétale, afin qu'ils fournissent des semences et des plants de qualité, en particulier aux petits exploitants.

20. Le Groupe de travail a recommandé également que la FAO continue d'aider les pays qui en font la demande à élaborer des politiques et des législations nationales en matière de semences, ou à réviser les politiques et les législations existantes, ainsi qu'à les mettre en œuvre, en tenant compte des indications contenues dans le *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*⁸ de la Commission. Il a recommandé également que la FAO invite les donateurs à aider les pays à élaborer, réviser ou mettre en œuvre leurs politiques et législations nationales en matière de semences, selon qu'il conviendra. Enfin, il a recommandé que les pays renforcent leurs systèmes de sélection végétale, y compris pour les espèces sous-exploitées, et que la FAO continue d'aider les pays, en étroite coordination avec le secrétariat du Traité international, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, notamment par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA et à l'appui, en particulier, de la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité international.

Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines

21. Le Groupe de travail a recommandé que les pays renforcent leurs capacités humaines et institutionnelles en matière de recherche-développement sur les RPGAA et que la Commission invite les membres ne l'ayant pas encore fait à nommer des points focaux nationaux pour les RPGAA.

22. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à mettre en œuvre le Deuxième Plan d'action mondial et, à cette fin, à élaborer leurs stratégies nationales sur les RPGAA et à les appliquer, en étroite coordination avec le Traité international et conformément à sa Stratégie de financement.

23. En outre, le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue de rendre compte, tous les ans, de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des objectifs de développement durable (ODD) et présente les résultats au Groupe de travail et à la Commission.

24. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue d'administrer et de développer le portail du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), ainsi que de renforcer la coopération avec le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS) et la plateforme Genesys, afin d'éviter le chevauchement d'activités.

Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

25. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: Guides pratiques sur 1) la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences non orthodoxes et 2) la cryoconservation*⁹ et a pris note du projet de guide pratique

⁸ FAO. 2015. *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale*. Rome.

⁹ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2.

sur la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences non orthodoxes¹⁰ et de celui sur la cryoconservation¹¹.

26. Le Groupe de travail a accueilli favorablement les deux projets de guide pratique et a recommandé qu'ils soient publiés dans toutes les langues officielles de la FAO une fois leur version définitive établie. Il a souligné qu'il importait de veiller à ce que tous les guides pratiques soient largement diffusés et appliqués. Il a recommandé à la FAO d'étudier et de proposer des solutions en vue du renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre complète de ces guides pratiques. Il a noté que ses membres avaient la possibilité d'apporter des contributions et des observations au sujet des projets de guide pratique d'ici au 15 janvier 2025.

Effets des politiques, des lois et des réglementations relatives aux semences

27. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences*¹².

28. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission, en coopération avec le Traité international, étudie des options pour la poursuite des recherches sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, compte tenu de la note conceptuelle examinée et révisée par la Commission à sa 19^e session ordinaire¹³.

29. Le Groupe de travail a noté le caractère indicatif des estimations des coûts des travaux de recherche plus approfondis sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences qui sont susceptibles d'influencer la capacité des agriculteurs d'obtenir des semences et du matériel végétal issus de variétés locales/variétés des agriculteurs diversifiées et adaptées aux conditions locales et a recommandé que le secrétariat soit chargé de proposer des solutions permettant de réduire ces coûts, clarifiant le processus des travaux de recherche, notamment la sélection des pays, que la Commission examinerait à sa prochaine session ordinaire. Il a recommandé en outre qu'un appel de mise en concurrence ouvert et conforme aux procédures normalisées des Nations Unies soit lancé afin d'obtenir des propositions de candidats susceptibles de mener un travail de recherche. Il a constaté qu'il importait de réaliser des recherches plus approfondies dans ce domaine, tout en s'interrogeant sur la priorité à leur accorder compte tenu du montant des ressources extrabudgétaires qui pourrait être nécessaire et des autres fins auxquelles les ressources pourraient être utilisées, par exemple la recherche sur l'impact des variétés locales sur la sécurité et les revenus provenant de l'agriculture.

Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

30. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁴, y compris la liste des éléments clés en vue de l'examen du Deuxième Plan d'action mondial¹⁵, et a pris note des rapports des consultations régionales tenues entre mai et octobre 2024¹⁶.

¹⁰ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.1

¹¹ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.2.

¹² CGRFA/WG-PGR-12/24/4.3.

¹³ CGRFA-19/23/7.4, *appendice I*: Projet de note conceptuelle – Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences qui sont susceptibles d'influencer la capacité des agriculteurs d'obtenir des semences et du matériel végétal issus de variétés locales/variétés des agriculteurs diversifiées et adaptées aux conditions locales.

¹⁴ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4.

¹⁵ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4, *appendice*.

¹⁶ CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.1; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.2; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.3; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.4; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.5; CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.6.

31. Le Groupe de travail a examiné et révisé la liste des éléments clés en vue de l'examen du Deuxième Plan d'action mondial, telle qu'elle figure à l'*appendice B* du présent rapport, afin que la Commission l'étudie à sa prochaine session. Il a recommandé que la Commission invite la FAO à élaborer, sur la base de la liste consolidée d'éléments clés, un projet de deuxième plan d'action mondial révisé, qui sera étudié par le Groupe de travail à sa prochaine session, puis par la Commission à sa 21^e session ordinaire. Par ailleurs, il a demandé que le secrétariat de la Commission propose un processus pour simplifier le modèle de rapport et un outil pour suivre la mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial à la prochaine session de la Commission, tout en veillant à ce que les données soient comparables à celles recueillies des rapports précédents.

VI. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

32. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁷ et a pris note des documents d'information intitulés *Draft baseline report on genetic resources for food and agriculture and climate change*¹⁸ (Projet de rapport initial sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le changement climatique) et *FAO's work on climate change*¹⁹ (Activités de la FAO dans le domaine du changement climatique).

33. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les membres à recourir aux outils et aux orientations de la FAO relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets lors de l'élaboration ou de la mise à jour de leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN).

34. Le Groupe de travail a pris note du projet de rapport initial et a prié instamment les points focaux nationaux auprès de la Commission qui ne l'avaient pas encore fait de répondre au questionnaire. Il a recommandé en outre que le projet de rapport initial soit révisé compte tenu des nouvelles réponses des points focaux nationaux et présenté à la Commission pour information.

35. Le Groupe de travail a recommandé que l'atelier multipartite mondial sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture soit organisé, si des fonds suffisants sont disponibles, avant la 21^e session ordinaire de la Commission, afin que les participants puissent échanger des informations et des données d'expérience, exprimer différents points de vue et priorités, et réfléchir aux modifications qu'il serait possible d'apporter aux Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique (les Directives volontaires)²⁰, en tenant compte des conclusions du rapport initial et de l'expérience pertinente des membres de la Commission. En outre, il a recommandé que le secrétariat fournisse à la Commission, à sa prochaine session, des informations supplémentaires sur les modalités et dispositions envisagées.

36. Enfin, il a recommandé que les Directives volontaires soient révisées à la lumière du rapport initial et des résultats de l'atelier, en vue de leur examen lors de consultations régionales, puis par les groupes de travail et la Commission.

¹⁷ CGRFA/WG-PGR-12/24/5.

¹⁸ CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.1.

¹⁹ CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.2.

²⁰ FAO. 2020. *Directives volontaires à l'appui de l'intégration de la diversité génétique dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/i4940f>.

VII. OPTIONS POUR LE RECENSEMENT DES QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

37. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes*²¹. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission, à sa prochaine session, envisage l'adoption d'une nouvelle procédure permettant aux membres de recenser au cas par cas les questions nouvelles et émergentes, laquelle viendrait s'ajouter ou se substituer aux procédures existantes. Il a recommandé en outre que toute nouvelle procédure de recensement de questions nouvelles ou émergentes indique à qui la proposition d'une question nouvelle ou émergente doit être adressée.

38. Le Groupe de travail a demandé que le secrétariat de la Commission indique les avantages et les inconvénients que présente la proposition de nouvelles procédures en complément ou en lieu et place des procédures existantes avant la prochaine session de la Commission.

VIII. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

39. Le Groupe de travail a pris note du document intitulé *Coopération avec des organisations et instruments internationaux*²². Il a remercié le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Système CGIAR, la Fédération internationale des semences, le secrétariat du Traité international, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et le Forum mondial de la recherche agricole et de l'innovation d'avoir rendu compte des activités récentes qu'ils avaient menées à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture²³.

40. Le Groupe de travail a souligné l'importance du maintien de la coopération internationale et des synergies entre la Commission et les organisations et instruments internationaux dans leurs domaines d'intérêt commun. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission continue d'inviter les organisations et instruments concernés à présenter au Groupe de travail et à la Commission des comptes rendus de leurs activités et à assister aux sessions de la Commission et du Groupe de travail.

IX. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

41. Le Président a remercié tous les délégués et la rapporteuse, ainsi que les observateurs, pour leurs contributions à la réussite de la session, et a souligné les réalisations importantes du Groupe de travail. Il a aussi remercié le secrétariat au nom du Groupe de travail, ainsi que les interprètes, les traducteurs et les autres membres du personnel d'appui. Pour conclure, il a souhaité à tous les participants un bon retour chez eux et de joyeuses fêtes.

42. M. Stefano Diulgheroff, Chargé de la gestion de l'information à la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO et Secrétaire du Groupe de travail, a évoqué les résultats de la réunion, en particulier les orientations relatives à la révision du Deuxième Plan d'action mondial et à l'achèvement du Troisième Rapport, en précisant que le Groupe de travail avait fourni des indications importantes et œuvré dans un esprit de compromis. Il a remercié les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la Norvège, des Pays-Bas (Royaume des) et de la Suisse d'avoir soutenu le travail de la Commission et de ses organes subsidiaires et a salué l'appui prêté par les secrétariats de la Commission et du Traité international s'agissant d'organiser les consultations régionales sur l'examen du Deuxième Plan d'action

²¹ CGRFA/WG-PGR-12/24/6.

²² CGRFA/WG-PGR-12/24/7.

²³ CGRFA/WG-PGR-12/24/7/Inf.1.

mondial. Il s'est félicité du concours constant des points focaux nationaux, des observateurs et des collègues aux activités du Groupe de travail.

43. Les représentants régionaux ont pris la parole pour remercier le Président, le Bureau, les délégués, les observateurs, le secrétariat et l'ensemble des membres du personnel d'appui, y compris ceux travaillant en coulisse, et se sont dits satisfaits des résultats de la réunion. Sachant que M. Diulgheroff prendrait sa retraite à la fin de l'année 2025, le Groupe de travail l'a remercié sincèrement pour ses nombreuses années de service à la FAO et à la Commission, et a salué son engagement profond, sa persévérance et ses conseils.

APPENDICE A

**ORDRE DU JOUR DE LA 12^E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Élection du président et du (des) vice-président(s) et du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. *Troisième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*
4. État d'avancement de la mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.1 Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.2 Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - 4.3 Effets des politiques, des lois et des réglementations relatives aux semences
 - 4.4 Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
5. Changement climatique et ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
6. Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes
7. Coopération avec des organisations et instruments internationaux
8. Questions diverses
9. Adoption du Rapport

APPENDICE B

ÉLÉMENTS CLÉS EN VUE DE L'EXAMEN DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les informations figurant ci-après reprennent et regroupent les principales contributions issues des consultations régionales à propos de l'examen du *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (ci-après «Deuxième Plan d'action mondial»). Les contributions générales sont présentées, suivies des contributions relatives à chacune des activités principales (AP) du Deuxième Plan d'action mondial.

Contributions générales

- Il convient de réorganiser les activités prioritaires dans l'ordre suivant:
 - Conservation et gestion *in situ*: AP 1, AP 4, AP 2
 - Conservation *ex situ*: AP 5, AP 6, AP 7
 - Utilisation durable: AP 8, AP 9, AP 10, AP 11, AP 12, AP 3
 - Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines: AP 13, AP 14, AP 15, AP 16, AP 17, AP 18
- Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) doivent être mentionnés dans l'introduction ou le préambule.

CONSERVATION ET GESTION *IN SITU*

AP 1. Recenser et inventorier les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Capacités techniques:** l'AP devrait mettre l'accent sur la nécessité de renforcer et de mettre à profit les compétences techniques entre institutions dans des domaines tels que la taxonomie, la collecte et l'utilisation de données, l'analyse de l'érosion génétique et la mise au point de méthodes de recensement des variétés des agriculteurs/variétés locales uniques.
- **Synergies avec les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ou des instruments similaires:** l'AP devrait renvoyer aux SPANB et mettre en avant l'importance des synergies en matière d'enquêtes et d'inventaires, selon qu'il convient.
- **Mise en avant des principales ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA):** l'AP devrait différencier les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, les plantes sauvages alimentaires, les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-exploitées. Ces différents groupes doivent tous être traités séparément, y compris en matière d'inventaire, de suivi et de gestion.
- **Facilitation de l'accès aux zones protégées:** l'AP devrait mettre en lumière l'importance de l'accès aux zones protégées pour ce qui est de réaliser le suivi des RPGAA sauvages et de recommander d'inclure le suivi des RPGAA dans les plans de gestion relatifs aux zones protégées, selon qu'il convient.

- **Traçabilité et recensement:** l'AP devrait faire une large place à la traçabilité et au recensement pour le suivi (p. ex. identifiant permanent unique ou identifiants numériques d'objet et données de passeport à mettre au point pour les populations faisant l'objet d'enquêtes).
- **Inventaires complets:** l'AP devrait encourager les pays à favoriser l'établissement de listes de contrôle et d'inventaires des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, des plantes alimentaires sauvages, des variétés des agriculteurs/variétés locales et des espèces négligées ou sous-exploitées. Ces inventaires devraient être mis à jour régulièrement, assortis dans la mesure du possible de données de passeport et de cartes de répartition, et mis à la disposition de toutes les parties prenantes par l'intermédiaire des systèmes d'information.
- **Amélioration de l'efficacité des inventaires:** l'AP devrait favoriser l'utilisation des outils les plus efficaces (p. ex. drones et intelligence artificielle [IA]) permettant d'inventorier les RPGAA et accompagner les initiatives de renforcement des capacités pour qu'ils soient effectivement utilisés.
- **Mobilisation des organisations non gouvernementale (ONG) et des organisations de la société civile (OSC):** l'AP devrait préciser qu'il importe de mobiliser davantage les ONG et les OSC dans les enquêtes, les inventaires, la conservation, la distribution et l'utilisation durable de RPGAA, particulièrement en ce qui concerne les banques de semences communautaires, et d'assurer une meilleure coordination à cette fin. Inclure une définition large et inclusive des banques de semences communautaires pour rendre compte de la diversité des différents acteurs.

AP 2. Soutenir la gestion et l'amélioration à la ferme des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Mise en commun de l'expérience:** l'AP devrait encourager la mise en commun des connaissances entre les pays au service de la gestion efficace des variétés des agriculteurs/variétés locales. Cela peut être une question générale pour l'introduction.
- **Mesures en faveur d'une agriculture inclusive:** l'AP devrait souligner qu'il est nécessaire de renforcer les capacités et de faire mieux connaître l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques dans la conservation et l'utilisation de la diversité des espèces cultivées.
- **Approches participatives:** l'AP devrait encourager les approches favorisant la participation des agriculteurs au moyen de la sélection variétale participative et de la sélection végétale participative, ainsi que l'intégration des femmes et des jeunes dans les activités de gestion à l'exploitation, et renforcer les liens avec les banques de semences communautaires en assurant la complémentarité avec les activités de conservation *ex situ*. L'AP devrait mettre en relief le rôle des banques de semences communautaires et des banques de gènes nationales et régionales. Cette question chevauche peut-être les AP 9, 10 et 11.
- **Homologation et mesures d'incitation:** l'AP devrait inviter les pays à envisager l'homologation officielle des variétés des agriculteurs/variétés locales ainsi que la mise en place de mesures favorisant leur culture et d'un système de reconnaissance lorsqu'elles sont effectivement cultivées, conformément aux lois nationales, selon qu'il convient.

AP 3. Aider les agriculteurs victimes de catastrophes à restaurer les systèmes de culture

- **Incorporation des interventions d'urgence:** l'AP devrait encourager l'intégration de mesures d'intervention en cas de catastrophe naturelle, de conflit et de crise dans les stratégies nationales relatives aux RPGAA, ainsi que la participation des banques de gènes dans les comités nationaux de gestion des catastrophes.

- **Dispositifs d'évaluation de la diversité des cultures et des variétés:** l'AP devrait faire ressortir la nécessité de réaliser des évaluations de la diversité des espèces cultivées avant et après une catastrophe, notamment au moyen de documents et de l'établissement de catalogues en vue de la restauration et du rapatriement.
- **Coordination entre les banques de gènes et les banques de semences communautaires nationales:** l'AP devrait mettre en avant le rôle joué par les banques de gènes et les banques de semences communautaires nationales dans la fourniture rapide et en quantités suffisantes de semences de variétés des agriculteurs/variétés locales dans les interventions en cas de catastrophe.
- **Systèmes d'information:** l'AP devrait mettre en exergue l'utilisation des technologies de l'information et des bases de données pour évaluer l'ampleur et les effets des catastrophes sur la diversité des espèces cultivées, notamment au moyen d'applications mobiles.
- **Espèces exotiques envahissantes:** l'AP devrait souligner le rôle des espèces exotiques envahissantes, ainsi que des infestations d'insectes nuisibles et les maladies, en tant que déclencheurs de catastrophes.
- **Coopération régionale:** l'AP devrait mettre l'accent sur la préparation aux situations d'urgence en matière de semences à l'échelle régionale et sur la mise en commun de pratiques exemplaires et d'enseignements tirés de l'expérience.

AP 4. Promouvoir la conservation et la gestion *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des plantes alimentaires sauvages

- **Politiques et cadres:** l'AP devrait promouvoir le renforcement de cadres juridiques, institutionnels et techniques à l'appui de la conservation efficace et de l'utilisation des RPGAA sauvages ainsi que de l'accès à celles-ci, notamment en favorisant les synergies permettant la mise en œuvre des politiques et des cadres internationaux portant sur ce sujet (p. ex. le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal).
- **Systèmes nationaux de suivi:** l'AP devrait souligner qu'il est nécessaire de mettre au point des systèmes de suivi à l'échelle nationale pour les plans de gestion des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et des plantes alimentaires sauvages.
- **Coordination:** l'AP devrait appuyer la coordination nationale entre les différents ministères, institutions et parties prenantes concernées. La nécessité d'intensifier les efforts au niveau local et de collaborer avec les autorités locales devrait être soulignée.
- **Gestion efficace des populations de RPGAA sauvages:** l'AP devrait promouvoir les pratiques exemplaires dans la gestion des populations de RPGAA sauvages, soit, notamment: encourager la culture d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées pour alléger la pression des récoltes, promouvoir la restauration des RPGAA sauvages dans des zones dégradées, mettre en place des zones de conservation *in situ* et dresser des listes d'espèces prioritaires de RPGAA sauvages.

CONSERVATION *EX SITU*

AP 5. Soutenir la collecte ciblée des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Formation et renforcement des capacités:** l'AP devrait répondre au fait qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de collecte ciblée, notamment la collecte d'espèces multipliées par voie végétative, et d'identification taxonomique.
- **Collecte d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, de plantes alimentaires sauvages, d'espèces sous-exploitées et de variétés des agriculteurs/variétés locales:** l'AP devrait renforcer la collecte ciblée d'espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, de plantes alimentaires sauvages, d'espèces

sous-exploitées et de variétés des agriculteurs/variétés locales, tout en prenant en compte leur risque d'extinction et leur valeur nutritionnelle et culturelle, conformément aux accords internationaux. Elle devrait aussi apporter des solutions aux enjeux que pose la collecte de ces ressources, notamment lorsqu'on les trouve dans des zones gérées par d'autres ministères ou départements et dans des zones de conflit, et souligner qu'il importe de veiller à la mise à disposition de matériel en quantités suffisantes et de sécuriser les échantillons collectés dans les banques de gènes *ex situ*. L'utilité d'une analyse des lacunes devrait également être soulignée.

- **Critères et méthodes de collecte/d'échantillonnage de RPGAA sauvages:** l'AP devrait indiquer qu'il faut établir des méthodes et des critères communs de collecte et d'échantillonnage de RPGAA sauvages.
- **Collecte ciblée dans le cadre de la stratégie nationale:** la collecte de RPGAA devrait être prise en compte dans les stratégies et programmes nationaux à moyen et à long termes.
- **Systèmes de gestion des documents et de l'information:** l'AP devrait souligner la nécessité d'améliorer les systèmes de gestion des documents et de l'information afin de renforcer l'échange de données, de contribuer à faire de la collecte ciblée une priorité, d'éviter les chevauchements et de procéder à des analyses de lacunes en utilisant des systèmes d'information géographique (SIG) et des outils de caractérisation prédictive (p. ex. FIGS et CAPFITOGEN). Les données de passeport et de caractérisation éco-géographique du matériel génétique recueilli ainsi que la documentation étayant les connaissances traditionnelles connexes devraient eux aussi être mis en avant.

AP 6. Entretenir et élargir la conservation *ex situ* du matériel génétique

- **Appui aux politiques et au financement durable:** l'AP devrait mentionner la nécessité d'appuyer les politiques et le financement à long terme pour faciliter la conservation *ex situ* et éviter l'appauvrissement de la diversité au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion des risques.
- **Capacités techniques:** l'AP devrait souligner qu'il importe de disposer de ressources humaines compétentes et de renforcer davantage les capacités en matière de taxonomie, de dépistage phytosanitaire, de méthodes de caractérisation (y compris moléculaires), de physiologie des semences et de gestion des documents et de l'information.
- **Amélioration de la qualité des collections:** l'AP devrait encourager l'utilisation de systèmes de gestion de la qualité, l'application de procédures opérationnelles normalisées et le recours à des systèmes de gestion de l'information dans les banques de gènes. Elle devrait mettre en avant la nécessité de rationaliser les collections et d'améliorer leur qualité plutôt que de les élargir. l'AP devrait aborder la question de l'IA au service de l'amélioration de la gestion de la qualité des collections et les possibilités d'optimisation des ressources disponibles, selon qu'il convient. L'intitulé de l'AP devrait indiquer qu'il s'agit d'«améliorer» la conservation *ex situ* du matériel génétique, et non seulement de l'«entretenir» et de l'«élargir».
- **Technologies de conservation:** l'AP devrait mettre en avant l'importance de l'utilisation de technologies de conservation avancées, notamment la culture *in vitro* et la cryoconservation des espèces à semences récalcitrantes et des espèces à multiplication végétative, et des outils moléculaires, selon qu'il convient.
- **Mise en commun des connaissances:** l'AP devrait encourager les scientifiques à mettre en commun leurs connaissances mais aussi à les partager avec les agriculteurs et d'autres parties prenantes concernées.

AP 7. Régénérer, multiplier et dupliquer à des fins de sécurité les accessions *ex situ*

- **Financement durable:** l'AP devrait mentionner le coût élevé de la régénération et souligner qu'il importe de fournir les financements adaptés, notamment pour la régénération de matériel génétique unique et la multiplication des duplicatas de sécurité.
- **Évaluation, renforcement et amélioration des infrastructures et des capacités techniques:** l'AP devrait souligner le besoin d'infrastructures et de capacités techniques, notamment pour la régénération et la multiplication des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, des plantes alimentaires sauvages et des espèces à semences non orthodoxes, à multiplication végétative et à pollinisation croisée. Elle devrait encourager la modernisation des installations d'irrigation, l'utilisation de sites de culture consacrés à des espèces données et la mise au point de protocoles de régénération.
- **Coordination des mesures à l'appui de la duplication de sécurité et de la conservation à long terme du matériel génétique:** l'AP devrait favoriser la coordination régionale en matière de duplication de sécurité et de stockage à long terme des taxons plus difficiles à traiter qui ont été cryoconservés ou qui sont issus de la culture *in vitro* et des banques d'ADN. Il conviendrait d'ajouter dans l'intitulé de l'AP, outre «régénérer» et «multiplier», l'idée de duplication de sécurité des accessions *ex situ*.
- **Contrôle de l'intégrité génétique et de la santé du matériel génétique:** l'AP devrait indiquer qu'il faut contrôler et évaluer l'intégrité génétique et la santé des accessions régénérées avant la conservation pour garantir la distribution de matériel génétique sain.
- **Amélioration des systèmes de gestion de l'information dans les banques de gènes:** l'AP devrait souligner l'importance des données, notamment celles qui signalent clairement les accessions qui ont besoin d'être régénérées.
- **Risque d'extinction:** il conviendrait d'accorder une attention particulière à la régénération d'échantillons d'espèces et de variétés locales menacées.

UTILISATION DURABLE

AP 8. Renforcer la caractérisation, l'évaluation et la poursuite du développement de sous-ensembles spécifiques de collections pour faciliter l'utilisation

- **Renforcement des capacités financières et techniques:** l'AP devrait mettre en avant la nécessité de disposer de fonds et de compétences techniques suffisants pour caractériser et évaluer les RPGAA.
- **Amélioration de la coopération technique:** l'AP devrait indiquer qu'il faut renforcer la collaboration et les partenariats entre les banques de gènes, les universités, les centres/programmes publics et privés de recherche et de sélection des plantes, et les services de vulgarisation.
- **Mise en avant de la caractérisation moléculaire:** l'AP devrait souligner l'utilité des données et des analyses de caractérisation moléculaire, en particulier pour les espèces cultivées moins étudiées et les espèces sous-exploitées.
- **Renforcement de l'évaluation des données et de leur mise à disposition:** l'AP devrait mettre en relief l'importance de la saisie de données sur les composantes nutritionnelles, les profils biochimiques, l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique et les phénotypes et génotypes à haut débit au moyen de descripteurs normalisés.
- **Promotion des évaluations dans les champs cultivés:** l'AP devrait mentionner les avantages découlant de la participation des agriculteurs à l'évaluation du matériel génétique (p. ex. sélection participative) et apprécier pleinement le rôle des agents de vulgarisation.

- **Amélioration de la caractérisation:** l'AP devrait encourager l'examen, la révision et l'utilisation de descripteurs morphologiques ainsi que la mise au point de descripteurs normalisés pour les espèces ou cultures qui en sont dépourvues, et mettre les données à disposition.

AP 9. Appuyer la sélection végétale, les activités d'amélioration génétique et d'élargissement de la base génétique

- **Durabilité des programmes de sélection:** l'AP devrait souligner qu'il est nécessaire d'appuyer sur le long terme les programmes publics de présélection et de sélection et de disposer de sources de matériel génétique de qualité pour sélectionner des variétés améliorées.
- **Amélioration de variétés des agriculteurs/variétés locales et d'espèces sous-exploitées:** l'AP devrait insister sur la nécessité d'incorporer les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-exploitées dans les programmes nationaux de recherche et de sélection participative afin de fournir des variétés adaptées aux systèmes de production, aux conditions et aux préférences des agriculteurs à l'échelle locale.
- **Intensification de l'utilisation de technologies modernes et capacités connexes:** l'AP devrait également encourager l'utilisation de technologies modernes, notamment les technologies de séquençage, les phénotypes et génotypes à haut débit et l'IA, afin de réaliser des études sur les associations à l'échelle du génome permettant d'établir des associations marqueur-caractère, et appuyer le renforcement des capacités en la matière, selon qu'il convient.

AP 10. Promouvoir la diversification de la production végétale et élargir la diversité des plantes cultivées pour une agriculture durable

- **Mise en avant des liens entre les parties prenantes:** l'AP devrait souligner l'importance de la coopération des parties prenantes, y compris parmi les banques de semences communautaires, les banques de gènes, les agents de vulgarisation et d'autres instituts nationaux.
- **Promotion de la participation et de l'organisation des agriculteurs:** l'AP devrait préciser qu'il faut disposer de stocks de semences adaptés pour répondre à la demande des agriculteurs à la recherche de semences de variétés des agriculteurs/variétés locales de qualité.
- **Renforcement de l'évaluation de la diversité locale:** l'AP devrait encourager le renforcement des capacités en matière d'évaluation de la diversité des espèces cultivées au niveau local, notamment pour documenter et faire mieux connaître ces espèces.
- Le renforcement des incitations à promouvoir la diversification de la production végétale devrait être mis en avant, de même que l'importance de l'organisation au niveau local.

AP 11. Promouvoir le développement et la commercialisation de toutes les variétés, principalement les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-exploitées

- **Développement des chaînes de valeur:** l'AP devrait souligner l'utilité du développement des chaînes de valeur des variétés des agriculteurs/variétés locales et des espèces sous-exploitées. Elle devrait mentionner: i) la formation en matière de sélection végétale participative; ii) la mise au point de catalogues pour les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-exploitées; iii) la création de marques attrayantes pour les marchés de niche, notamment au moyen de stratégies ayant recours aux indications géographiques; et iv) la mise en relation entre producteurs et acheteurs

intéressés par des produits traditionnels diversifiés, notamment par l'intermédiaire d'initiatives comme l'agrotourisme et le commerce en ligne.

- **Rôle des banques de semences communautaires:** l'AP devrait faire ressortir le rôle que les banques de semences communautaires peuvent jouer dans le développement de variétés des agriculteurs/variétés locales.
- **Procédures d'homologation des variétés des agriculteurs/variétés locales:** l'AP devrait mentionner la nécessité de procédures d'homologation adaptées pour les petits exploitants, selon qu'il convient et en conformité avec la législation nationale.

AP 12. Soutenir la production et la distribution de semences

- **Renforcement des capacités à l'appui des entreprises semencières communautaires:** l'AP devrait insister sur le fait qu'il faut stimuler les capacités des agriculteurs et des communautés locales en matière de production de semences de qualité à la ferme par l'intermédiaire d'entreprises semencières communautaires.
- **Normes de qualité applicables aux semences:** l'AP devrait indiquer qu'il faut produire des semences de qualité au moyen de l'application de mécanismes d'assurance de la qualité (p. ex. les semences de qualité déclarée de la FAO), notamment pour les variétés des agriculteurs/variétés locales.
- **Échanges traditionnels de variétés des agriculteurs/variétés locales:** l'AP devrait souligner le fait que dans le cadre de différents systèmes semenciers sont inclus les échanges traditionnels de semences de variétés des agriculteurs/variétés locales entre agriculteurs, selon qu'il convient et conformément à la législation nationale.
- **Appui à la mise en commun de connaissances:** l'AP devrait encourager les mesures prises pour faciliter la mise en commun des expériences en matière de promotion et de commercialisation des semences de variétés des agriculteurs/variétés locales.
- L'AP devrait mettre en avant la nécessité pour les pays de concevoir des politiques, des lois et des règlements relatifs aux semences qui soutiennent et promeuvent la diversité et permettent l'accès des agriculteurs à du matériel végétal de haute qualité.

RENFORCER DURABLEMENT LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

AP 13. Mettre en place et renforcer les programmes nationaux

- **Politiques harmonisées et cohérentes:** l'AP devrait préciser qu'il faut des politiques et des stratégies cohérentes et intégrées à l'appui de la conservation et de l'utilisation des RPGAA et de l'accès à ces ressources. Elle peut renvoyer aux programmes et aux instruments internationaux, et à l'application des lois nationales sur les droits des agriculteurs et des sélectionneurs.
- **Collaboration et synergies entre les parties prenantes:** l'AP devrait souligner que la collaboration et les synergies entre les parties prenantes au sein des programmes nationaux sont fondamentales et qu'il convient de les renforcer, lorsque c'est possible. Il faudrait s'attacher à faire en sorte que les programmes nationaux ne soient pas mis en œuvre uniquement par chaque institution mais qu'ils fassent intervenir toutes les parties prenantes concernées. Il faudrait souligner en outre la nécessité d'une participation substantielle de toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les OSC et les banques de semences communautaires, à tous les processus, notamment le développement, la mise en œuvre et le suivi des programmes nationaux.

- **Représentativité dans les organes consultatifs et décisionnels:** l'AP devrait indiquer qu'il importe de représenter toutes les catégories de parties prenantes dans les organes consultatifs et décisionnels et dans les initiatives pertinentes, et de défendre cette représentativité.
- **Mise à jour de la stratégie nationale relative aux RPGAA:** l'AP devrait souligner l'importance d'une stratégie nationale globale à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA, qui devrait être mise à jour régulièrement, s'il y a lieu. La stratégie nationale devrait orienter la mise en œuvre du programme national, compléter les SPANB et autres mesures de conservation efficaces existants, et porter tant sur les RPGAA cultivées que sur les RPGAA sauvages. Elle devrait encourager la coordination entre les organisations des secteurs de l'environnement et de l'agriculture et assurer les synergies et la conformité avec les accords internationaux applicables, y compris le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à évolution continue, le Traité international, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture²⁴, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et le traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés. La mise en place et la révision de la stratégie nationale sur les RPGAA devraient tenir compte des mesures liées à la restauration après une catastrophe.
- **Capacités et ressources techniques:** l'AP devrait indiquer qu'il importe que les programmes nationaux disposent des capacités et des ressources humaines techniques nécessaires pour soutenir les mécanismes de coordination et les mécanismes participatifs afin d'accomplir les tâches et les priorités définies dans la stratégie nationale relative aux RPGAA.
- **Renforcement des liens avec les réseaux:** l'AP devrait préciser qu'il importe que les programmes nationaux maintiennent et renforcent leurs liens avec les réseaux nationaux, régionaux et internationaux existants.

AP 14. Promouvoir et renforcer les réseaux sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Intégration des réseaux dans les programmes nationaux:** l'AP devrait souligner qu'il faut financer les réseaux sur le long terme et promouvoir leur intégration dans les programmes nationaux. La durabilité devrait être assurée en positionnant les réseaux comme des plateformes à l'appui de l'élaboration de propositions de projets interinstitutionnels et de pôles de compétences spécialisées pour les programmes nationaux.
- **Rôle de facilitation des réseaux:** l'AP devrait indiquer que les réseaux peuvent faciliter la coopération entre les banques de gènes, les sélectionneurs et les chercheurs aux échelles locale, infranationale, nationale, régionale et mondiale et encourager la mise en place de pôles régionaux et de partenariats avec des centres d'excellence.

AP 15. Mettre en place et renforcer les systèmes d'information intégrés sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Accès aux inventaires *in situ* et à la ferme:** l'AP devrait insister sur le fait qu'il importe de garantir l'accessibilité et la mise à jour des données normalisées relatives aux RPGAA *in situ* (notamment à la ferme) et *ex situ*, en particulier au moyen de systèmes d'information inclusifs et interopérables, selon qu'il convient. Souligner qu'il est

²⁴ FAO. 2022. *Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338fr>.

important que les systèmes d'information incluent les connaissances et les pratiques locales et traditionnelles.

- **Renforcement des capacités:** l'AP devrait souligner qu'il faut renforcer les compétences spécialisées en matière de gestion de l'information et de bio-informatique, la disponibilité de l'infrastructure numérique nécessaire et l'interopérabilité entre les systèmes existants. Renforcer la capacité à utiliser les systèmes d'information pertinents disponibles.
- **Appui à la collaboration:** l'AP devrait indiquer qu'il est nécessaire d'encourager la collaboration entre les organismes publics, les instituts de recherche et les plateformes régionales et internationales afin de créer des systèmes d'information robustes, interopérables et normalisés.
- **Renforcement et amélioration de la compatibilité entre les plateformes internationales et régionales:** il convient de rendre compatibles entre elles les plateformes internationales, notamment le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS)²⁵, le Réseau mondial d'information sur les ressources génétiques (GRIN-Global)²⁶, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS)²⁷, la plateforme Genesys²⁸ et d'autres plateformes régionales pertinentes, pour améliorer les systèmes d'information nationaux sur les RPGAA.
- **Cadres juridiques porteurs:** l'AP devrait favoriser la mise au point de cadres juridiques qui accompagnent la mise en place et le renforcement des systèmes d'information.

AP 16. Mettre en place et renforcer les systèmes pour la surveillance et la sauvegarde de la diversité génétique et pour réduire au minimum l'érosion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Promotion de la mise en place de systèmes nationaux d'alerte rapide:** l'AP devrait appeler les pays à mettre en place des systèmes d'alerte rapide applicables aux RPGAA afin de détecter les menaces et de favoriser l'application de mesures de conservation en temps voulu, ainsi qu'à élaborer des plans visant à réduire la menace de l'érosion génétique.
- **Accent sur le suivi périodique des RPGAA:** l'AP devrait indiquer qu'il est nécessaire de disposer de documents à jour sur la situation des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, des plantes alimentaires sauvages, des variétés des agriculteurs/variétés locales et des espèces sous-exploitées afin de contrôler et de protéger la diversité génétique et de réduire autant que possible l'érosion génétique.
- **Amélioration et application des méthodes et indicateurs d'évaluation:** l'AP devrait souligner le fait qu'il faut améliorer et appliquer des méthodes visant à réduire autant que possible l'érosion génétique, notamment les indicateurs permettant d'évaluer la diversité interspécifique et intraspécifique, et les incidences des facteurs connexes. L'AP devrait encourager la formation sur l'utilisation de ces méthodes et indicateurs. L'AP devrait mentionner les méthodes appliquées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour les évaluations destinées à établir les listes rouges au niveau national ainsi que les outils écogéographiques disponibles qui pourraient être utilisés pour évaluer et contrôler les RPGAA sauvages.

²⁵ <https://glis.fao.org/glis/>.

²⁶ <https://www.grin-global.org/>.

²⁷ <https://www.fao.org/wiews/fr/>.

²⁸ <https://www.genesys-pgr.org/>.

AP 17. Créer et renforcer des capacités en ressources humaines

- **Politiques en faveur de l'éducation et du renforcement des capacités:** l'AP devrait préciser qu'il faut des politiques à l'appui de l'éducation et du renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation des RPGAA. Ces politiques devraient être révisées à intervalles réguliers pour tenir compte des avancées technologiques, se conformer aux programmes régionaux de renforcement des capacités visant à réduire les disparités entre les pays et faire état de l'importance que revêt l'intégration des RPGAA dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire.
- **Évaluation périodique des compétences humaines:** l'AP devrait encourager l'évaluation périodique et le renforcement des compétences humaines à l'échelle nationale.
- **Accroissement des possibilités de formation au moyen de partenariats:** l'AP devrait appeler à une intensification du dialogue institutionnel en vue de renforcer les possibilités de financement nationales et internationales pour la formation du personnel en matière de gestion des RPGAA. Plusieurs stratégies devraient être appliquées à cette fin: partenariats avec des institutions de renommée mondiale, promotion de la coopération Sud-Sud, renforcement des capacités des spécialistes travaillant avec les agriculteurs, renforcement des capacités des décideurs, et création d'équipes de recherche interdisciplinaires afin de répondre aux problématiques complexes.
- **Accent sur les risques liés au renouvellement du personnel et à la pénurie de personnel compétent:** l'AP devrait souligner qu'au sein des programmes nationaux, il est fréquent d'être confronté à des pénuries de professionnels compétents en raison du renouvellement du personnel et aux difficultés de recrutement de jeunes après des départs à la retraite. Elle devrait aussi insister sur le fait qu'il importe de créer des perspectives de carrière attrayantes et de mettre en œuvre des stratégies de reconnaissance pour retenir les professionnels dans le domaine des RPGAA.
- **Action en faveur de la rénovation des infrastructures éducatives:** l'AP devrait souligner le fait qu'il faut disposer d'infrastructures éducatives modernes et bien équipées.
- Nécessité de soutenir le renforcement des capacités, le mentorat et la constitution de réseaux entre les points focaux nationaux chargés des RPGAA.
- Souligner le rôle du CGIAR et des autres instruments internationaux pertinents dans le renforcement des capacités.

AP 18. Promouvoir et renforcer la sensibilisation du public à l'importance des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

- **Accent sur les principaux groupes de RPGAA:** l'AP devrait traiter séparément les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées, les plantes alimentaires sauvages, les variétés des agriculteurs/variétés locales et les espèces sous-exploitées.
- **Autres moyens de sensibilisation:** l'AP devrait mentionner explicitement d'autres moyens et initiatives permettant de faire mieux connaître l'importance des RPGAA, notamment les nouveaux mouvements (p. ex. sciences citoyennes), les foires pour la promotion de la diversité, les nouveaux outils d'apprentissage et les célébrations symboliques, ainsi que l'utilité des exemples de réussites en rapport avec les RPGAA. L'AP devrait mettre en exergue le rôle des réseaux sociaux et des applications mobiles s'agissant de faire mieux connaître la diversité des RPGAA et de recueillir des données importantes à ce sujet.
- **Mise au point d'une stratégie de communication:** l'AP devrait encourager les pays à mettre au point une stratégie de communication visant à faire mieux connaître l'importance des RPGAA. Cette stratégie devrait mettre en valeur les liens entre consommateurs et RPGAA, favoriser l'identité culturelle et la souveraineté, encourager la

consommation d'aliments produits à partir de RPGAA autochtones ou locales et présentant une grande diversité, et souligner les menaces pesant sur les RPGAA.

- **Accent sur de grands groupes cibles:** l'AP devrait cibler certains groupes, notamment les jeunes, les décideurs, le personnel des ministères, les agriculteurs, les organisations et le personnel du secteur de l'environnement, ainsi que les utilisateurs actuels et possibles des RPGAA qui ne sont pas énumérés. Elle devrait aussi promouvoir la sensibilisation des décideurs à l'ensemble des AP. Des stratégies appropriées pour atteindre les décideurs.

APPENDICE C

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL ET D'INFORMATION

CGRFA/WG-PGR-12/24/1	Élection du président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur
CGRFA/WG-PGR-12/24/1/Inf.1	Statutes of the Intergovernmental Technical Working Group on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, and Members and Alternates elected by the Commission at its Nineteenth Regular Session
CGRFA/WG-PGR-12/24/1/Inf.2	List of Delegates and Observers
CGRFA/WG-PGR-12/24/1/Inf.3	Information note for participants
CGRFA/WG-PGR-12/24/2	Ordre du jour provisoire
CGRFA/WG-PGR-12/24/2 Add.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
CGRFA/WG-PGR-12/24/2/Inf.1	List of documents
CGRFA/WG-PGR-12/24/3	<i>Achèvement du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
CGRFA/WG-PGR-12/24/3/Inf.1	The Third Report on the State of the World's PGRFA – Proofing version
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.1	Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2	Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – Guides pratiques sur 1) la conservation en banque de gènes des espèces produisant des semences non orthodoxes et 2) la cryoconservation
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.1	Draft Practical guides for the application of the genebank standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in genebanks of species producing non-orthodox seeds
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.2/Inf.2	Draft Practical guides for the application of the genebank standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation through cryopreservation

CGRFA/WG-PGR-12/24/4.3	Recherches plus approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4	Examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.1	Regional Consultation for Africa: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.2	Regional Consultation for Latin America and the Caribbean: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.3	Regional Consultation for Near East and North Africa: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.4	Regional Consultation for Asia and the Pacific: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.5	Regional Consultation for Europe: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/4.4/Inf.6	Regional Consultation for North America: Review of the Second Global Plan of Action for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/5	Changement climatique et ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.1	Draft baseline report on genetic resources for food and agriculture and climate change
CGRFA/WG-PGR-12/24/5/Inf.2	FAO's work on climate change
CGRFA/WG-PGR-12/24/6	Options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes
CGRFA/WG-PGR-12/24/7	Coopération avec des organisations et instruments internationaux
CGRFA/WG-PGR-12/24/7/Inf.1	Submissions from international organizations and instruments

APPENDICE D

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE ÉLUS PAR LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE À SA 19^E SESSION ORDINAIRE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Kenya Maroc Niger République démocratique du Congo Zambie <i>Premier suppléant: Ouganda</i> <i>Deuxième suppléant: Afrique du Sud</i>
Asie (5)	Bangladesh Japon Indonésie Malaisie Philippines <i>Premier suppléant: Bhoutan</i> <i>Deuxième suppléant: République de Corée</i>
Europe (5)	Italie Norvège Pays-Bas (Royaume des) Suède Suisse <i>Premier suppléant: Tchéquie</i> <i>Deuxième suppléant: Fédération de Russie</i>
Amérique latine et Caraïbes (5)	Chili Costa Rica Jamaïque Mexique Venezuela (République bolivarienne du) <i>Premier suppléant: Cuba</i> <i>Deuxième suppléant: Pérou</i>
Proche-Orient (4)	Iran (République islamique d') Liban République arabe syrienne Yémen <i>Premier suppléant: Jordanie</i> <i>Deuxième suppléant: Égypte</i>
Amérique du Nord (2)	Canada États-Unis d'Amérique
Pacifique Sud-Ouest (2)	Fidji Îles Cook <i>Premier suppléant: Tonga</i> <i>Deuxième suppléant: Fidji</i>